



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 80783

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les difficultés rencontrées par les personnes qui souffrent de fibromyalgie. En effet, cette pathologie, bien que reconnue depuis 1992 par l'OMS, et qui atteindrait plus de 1,3 million de personnes dans notre pays, serait trop souvent encore mal appréhendée par le corps médical, du fait notamment que, scientifiquement mal connue puisque sans substratum biologique net, elle revêtirait des symptômes multiples et variables dans le temps. Par ailleurs, il apparaît, au regard des symptômes douloureux et invalidants qui sont une entrave à la vie professionnelle et sociale, que cette maladie soit prise en compte de façon différente selon les départements dans le cadre de l'attribution de l'allocation adulte handicapé. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser quelles dispositions concrètes il compte prendre pour améliorer l'harmonisation dans chaque département de la prise en compte par les COTOREP de cette maladie invalidante.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80783

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11466